

Ordonnance de l'Assemblée fédérale relative aux postes de juge près le Tribunal administratif fédéral

projet

(Ordonnance sur les postes de juges)

Modification du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le rapport de la Commission des affaires juridiques du Conseil national du [date
décision de la commission]¹,

vu l'avis du Conseil fédéral du [date]²,

arrête:

I

L'ordonnance sur les postes de juge du 17 juin 2005³ est modifiée comme suit:

Art. 1 Postes de juge

Le Tribunal administratif fédéral comprend au plus 68 postes de juge.

II

La présente modification entre en vigueur le ... [le premier jour du mois qui suit le
vote final].

¹ FF 2012 ...

² FF 2012 ...

³ RS 173.321